Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260709-2026_06_30_03-DE

Mardi 30 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	24 juin 2026

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	POISSEMEUX Emmanuelle	LE GUILLANTON Hippolyte	MONNIER Karine
	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan	BOLAN Alexandre
	TOUZÉ Maëlle	BOURHIS Antoine	BOURHIS Typhaine
ABSENTS			
EXCUSES	LE NOCHER Delphine	LE BRUN Delphine	PAUL Aurélie
NON EXCUSES			

Désignation du secrétaire de séance : Alexandre BOLAN

Suppression et création de postes

Délibération 2026-06-30-03

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Une évolution de poste est proposée :

- Avancement de grade d'un poste d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2ème classe
- Création d'un poste permanent pour la surveillance de la récréation du midi

Compte tenu des informations ci-dessus et après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026 il est proposé au conseil municipal de créer :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps plein
- Un poste d'adjoint technique à temps partiel (6.30/35ème)

Et de supprimer :

- Un poste d'adjoint technique à temps plein

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260709-2026_06_30_03-DE

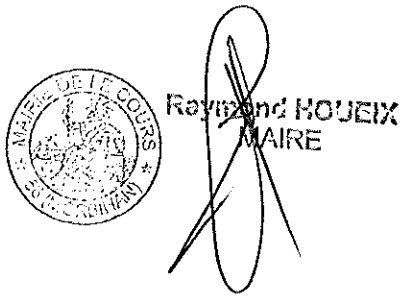
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, des membres présents :

1- **De créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps plein**
2- **De créer un poste d'adjoint technique à temps partiel (6.30/35ème)**
3- **De supprimer un poste d'adjoint technique à temps plein**
4- **De modifier ainsi le tableau des emplois (annexe 2)**
5- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 03 juillet 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Alexandre BOLAN
Le secrétaire de séance

